

Le retour en grâce de la TVA sociale

L'Opinion souligne la résurgence de cette idée, toutefois pas de même nature que celle qu'avait fait voter Nicolas Sarkozy en 2012, de 19,6 % à 21,2 %, avant qu'elle ne soit supprimée par François Hollande. A l'époque, il s'agissait de diminuer les cotisations sociales employeurs afin de faire diminuer automatiquement le coût du travail pour les entreprises et d'encourager l'emploi. Cette fois, les candidats qui la portent plaident, pour la plupart, pour **diminuer les charges salariales, afin de réduire mécaniquement l'écart entre le salaire brut et le salaire net**. Pour ses défenseurs, relever la TVA aurait l'avantage de faire participer davantage les importations au financement du modèle social français, puisque les importateurs y sont soumis. Mais une telle mesure n'a rien de magique : une partie du pouvoir d'achat qui sera gagnée d'un côté sera reperdue dans les rayons des magasins pour les actifs. La hausse de la TVA. **Le recours à la TVA sociale pour faire augmenter les salaires nets comporte d'autres risques**, selon François Ecalte, spécialiste des finances publiques. D'abord parce que **cela donne l'illusion que l'Etat peut créer du pouvoir d'achat à la place des patrons**. L'autre inconvénient serait de griller une cartouche essentielle pour le redressement des finances publiques, car **il est probable que beaucoup de candidats n'arrivent pas à assumer de réduire assez les dépenses pour stopper l'augmentation de la dette**. (L'Opinion, p.1)